

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids Lourds et Autocars

Hiver 2023/2024

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Albanie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Des chaînes pour l'essieu moteur doivent obligatoirement être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pneus cloutés interdits.
Allemagne 	En conditions hivernales, les véhicules de plus de 3,5 tonnes doivent être équipés de pneus portant le symbole 3PMSF sur les essieux directeur et moteur. Seuls les pneus M+S produits avant le 1er janvier 2018 sont acceptés comme équipement hivernal approprié jusqu'au 30 septembre 2024. .	Chaînes obligatoires selon panneaux de signalisation. Pneus cloutés interdits. Exception : Itinéraire via « Kleines Deutsches Eck »	Amende de 60 € pour pneus non adaptés ; amende de 80 € pour avoir été à l'origine d'un embouteillage à cause de pneus non adaptés ; amende de 100 € pour avoir provoqué une situation dangereuse à cause de pneus non adaptés, amende de 120 € pour avoir provoqué un accident à cause de pneus non adaptés. Plus 1 point chacun. (Système de points Flensburg)
Autriche 	Pneus hiver obligatoires du 1er novembre au 15 avril. Risque d'interdiction de circuler et d'amendes élevées si ces dispositions ne sont pas respectées (de 35 € à 5 000 €). Les véhicules de plus de 3.5t doivent être équipés d'au moins un essieu moteur avec des pneus M+S et/ou de pneus 3PMSF. Profondeur de sculpture minimale de 6 mm (diagonal) et de 5 mm (radial). Pneus hiver obligatoires pour les autobus (catégories M2, M3) du 1er novembre au 15 mars.	Des chaînes au minimum pour deux essieux moteurs doivent obligatoirement être présentes dans le véhicule du 1er novembre au 15 avril. Exceptions pour les bus des transports publics. Les chaînes doivent être utilisées uniquement sur la neige et le verglas.	Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules de plus de 3.5t.
Belgique 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Montage symétrique obligatoire pour les pneus M+S et les pneus 3PMSF.	Chaînes autorisées uniquement sur routes enneigées et verglacées.	Montage symétrique obligatoire.
Bosnie-Herzégovine 	Du 15 Novembre au 15 Avril, 2 options pour les véhicules de plus de 8 places et pour les véhicules de plus de 3.5t : Option 1: l'essieu moteur doit être équipé de pneus hiver avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. Option 2: Le véhicule doit être équipé de pneus standards avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. En cas de conditions hivernales (verglas, chutes de neige, pluies verglaçantes) il est nécessaire d'équiper l'essieu moteur de chaînes.	Chaînes obligatoires dans le véhicule du 15 novembre au 15 avril.	Pelle à neige et sac de sable de 25 à 50 kg obligatoires dans les véhicules. Pneus cloutés interdits.
Biélorussie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés.

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2023/2024

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Bulgarie 	Du 15 Novembre au 1er Mars, les véhicules doivent être équipés de pneus été ou hiver avec un minimum de 4 mm de profondeur de sculpture.	Chaînes obligatoires dans le véhicule du 1er novembre au 31 mars. Chaînes obligatoires en montagne en cas de panneau de signalisation.	Pneus cloutés interdits. En cas d'absence d'équipement approprié dans le véhicule, l'entrée dans le pays peut être interdite ou une interdiction de circulation peut être émise.
Croatie 	Pneus hiver obligatoires du 15 novembre au 15 avril. Pneus M+S obligatoires sur l'essieu moteur des véhicules de plus de 3.5t.	Chaînes obligatoires sur l'essieu moteur dans certaines conditions (si le véhicule est équipé de pneus standards). Chaînes obligatoires dans la région de Lika/Gorski Kotar.	Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les véhicules à usage commercial.
Danemark 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées du 1er novembre au 15 avril.	Pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 15 avril. Si ils sont montés, les pneus cloutés doivent être montés sur toutes les roues pendant cette période.
Espagne 	Des pneus hiver d'une profondeur de sculpture d'au moins 4 mm sont obligatoires sur les routes de haute montagne de niveau rouge (15/TV-87) : les véhicules d'un poids supérieur à 7,5 tonnes ne sont pas autorisés à y circuler. Certaines autres restrictions s'appliquent aux véhicules d'un poids inférieur, limitant le trafic aux services de transport essentiels.	En haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87). Des chaînes doivent être prévues dans les poids lourds entre 3,5t et 7,5t, les bus, si les véhicules ne sont pas équipés de pneumatiques hiver.	Utilisation autorisée de pneus cloutés sur la neige. La hauteur des clous ne doit pas dépasser 2 mm.
Estonie 	Les pneus hiver sont obligatoires pour les véhicules < 3,5 t (pneus radiaux avec profondeur de sculpture d'au moins 3 mm) du 1er décembre au 1er mars (également d'octobre à avril selon les conditions météorologiques). Les véhicules plus lourds n'ont pas besoin de pneus hiver, mais une profondeur de sculpture minimale de 3 mm est obligatoire.	Les chaînes à neige ne sont obligatoires que si elles sont indiquées par des panneaux routiers sur au moins 2 roues de l'essieu moteur des véhicules à 3 essieux ou plus.	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 15 octobre et le 31 mars.
Finlande 	Les pneus hiver sont obligatoires du 1er novembre au 31 mars en cas de conditions hivernales. Les essieux moteurs doivent être équipés de pneus 3PMSF ou POR (Professional Off Road) ou de pneus cloutés. Les pneus M+S sont autorisés jusqu'au 30.11.2024. Profondeur de sculpture minimale de 5 mm sur l'essieu moteur et profondeur de sculpture minimale de 3 mm sur tous les autres essieux.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre jusqu'au 31 mars si des conditions hivernales prévalent.
France 	L'équipement hivernal est obligatoire pour les véhicules circulant sur les routes signalées par le panneau B26 et/ou B58. Les changements suivants s'appliqueront à partir de 2021 : du 1er novembre au 31 mars, à la discrétion des autorités locales (préfectures), les véhicules de type N1/N2/ N3 avec remorque doivent être équipés d'au moins un dispositif antidérapant amovible (par exemple, des chaînes à neige) sur au moins 2 pneus avant.	Chaînes obligatoires selon panneaux de signalisation.	Pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 31 mars, à une vitesse maximale de 90km/h. Les véhicules équipés de pneus cloutés doivent être pourvus d'un autocollant. Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.
Grande Bretagne 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés, mais uniquement sur les routes enneigées et verglacées et à condition que le revêtement de la route ne soit pas endommagé. Le non-respect de ces règles peut entraîner une amende.
Hongrie 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas. Le montage de chaînes peut être obligatoire dans des conditions climatiques spéciales (vitesse maximale 50 km/h). Dans des conditions hivernales, l'entrée dans le pays peut être refusée aux véhicules étrangers en l'absence de chaînes dans les véhicules.	Pneus cloutés interdits.

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2023/2024

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Irlande 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	
Islande 	Les pneus hiver ne sont pas obligatoires. Cependant, les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 3 mm pendant la période hivernale (du 1er novembre au 14 avril).	Les chaînes à neige sont uniquement autorisées s'il n'y a aucun risque d'endommager la route.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 14 avril.
Italie 	Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes enneigées et/ou verglacées.	Une protection antidérapante (par exemple des chaînes) doit être prévue dans les véhicules.	
Kosovo 	Du 15 novembre au 15 mars, les véhicules de transport $\leq 3,5t$ de PTAC doivent être équipés de pneus hiver sur tous les essieux ou de pneus d'été d'une profondeur de sculpture minimale de 4mm et de chaînes à neige sur les essieux moteurs. Les autobus et les véhicules de transport dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes doivent être équipés de chaînes à neige ou de pneus hiver (marqués M+S) sur les essieux moteurs.	Les chaînes à neige sont autorisées sur les essieux moteurs.	Pneus cloutés interdits.
Lettonie 	Les pneus hiver (M+S) sont obligatoires pour les véhicules de moins de 3.5t du 1er décembre au 1er mars avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm. Pour les véhicules de plus de 3,5t, aucune obligation concernant l'utilisation de pneumatiques hiver mais la profondeur de sculpture des pneus doit être supérieure à 3 mm.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er octobre le 30 avril pour les véhicules de plus de 3.5t.
Liechtenstein 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver. Néanmoins, des amendes sont applicables si les pneus ne sont pas adaptés. L'équipement du véhicule doit correspondre aux conditions climatiques.	Chaînes autorisées. Pas nécessaires dans les vallées. En montagne, les panneaux de signalisation indiquent le port de chaînes obligatoire.	Véhicules de plus de 7.5t : Pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 3 avril. Vitesse maximale : 80 km/h. Si ils sont montés, toutes les roues doivent alors être équipées de pneus cloutés. Les véhicules équipés de pneus cloutés doivent être signalés par un disque magnétique.
Lithuanie 	Les pneus hiver sont obligatoires pour les véhicules de moins de 3.5t du 1er novembre au 1er avril. Pour les véhicules de plus de 3,5t, aucune obligation concernant l'utilisation de pneumatiques hiver mais la profondeur de sculpture des pneus doit être supérieure à 1,6 mm.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 1er avril.
Luxembourg 	Tous les essieux moteur des Poids lourds et autobus doivent être équipés de pneus hiver (le marquage M+S suffit) lors de conditions hivernales (neige, verglas, givre).	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés interdits.
Macédoine-Nord 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Présence obligatoire de chaînes dans le véhicule du 15 octobre au 15 mars si le véhicule n'est équipé que de pneus standards.	Pelle à neige obligatoire dans les autocars et poids lourds. Pneus cloutés interdits.
Monténégro 	Pneus M+S ou pneus 3PMSF obligatoires de novembre à avril sur certaines routes indiquées par le Ministère de la police. Profondeur de sculpture du pneu minimale : 4 mm.	Des chaînes pour essieu moteur doivent être présentes dans le véhicule. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Pelle à neige obligatoire dans les autocars et poids lourds. Pneus cloutés interdits.

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2023/2024

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Norvège 	<p>„Les véhicules > 3,5 t de PTAC doivent être équipés de pneus hiver du 15 novembre au 31 mars : pneus 3PMSF sur l'essieu moteur et l'essieu directeur avant, pneus M+S ou 3PMSF sur les essieux libres. Selon la région, les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 5 mm pendant la saison hivernale. Dans le sud de la Norvège : entre le 1er novembre et le lundi de Pâques. Dans le nord de la Norvège : entre le 16 octobre et le 30 avril.</p>	<p>Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules de plus de 3.5t pendant la période autorisée des pneus cloutés. Un camion-remorque doit être équipé de 7 chaînes.</p>	<p>Les pneus cloutés (clous dépassant d'en moyenne 1,7 mm) sont autorisés du 1er novembre au premier dimanche après Pâques. Dans les régions Nordland, Troms et Finnmark, du 16 octobre au 30 avril. Pour les tracteurs et remorques : pneus cloutés sur le même essieu. En cas de montage jumelé, un seul pneu suffit. Dans les régions de Trondheim et d'Oslo, des frais sont appliqués en cas d'utilisation de pneus cloutés : des tickets journaliers peuvent être achetés dans des distributeurs, le long des principales artères, par téléphone ou par SMS (envoyé à partir d'un numéro de téléphone norvégien, suédois ou danois). Des tickets mensuels et annuels pour Trondheim peuvent être achetés au Trondheim City Parking Office à Erling, Skakkas Gat 40, 7012 Trondheim. Ticket par jour, environ 3,90 €, ticket mensuel environ 52 € et ticket annuel environ 155 € (le prix est le double pour les véhicules de plus de 3.5 t). Amende de 97 € en cas d'infraction.</p>
Pays-Bas 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes interdites sur les voies publiques.</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Pologne 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas. Panneaux de signalisation sur les routes indiquant le montage obligatoire de chaînes.</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Portugal 	<p>Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.</p>	<p>Chaînes obligatoires temporairement selon les panneaux de signalisation (uniquement dans les régions à altitude élevée).</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Roumanie 	<p>En conditions hivernales, des pneus M+S ou pneus 3PMSF sont obligatoires pour les essieux moteurs de tous les véhicules de plus de 3.5t et de tous les véhicules de transport de voyageurs (de plus de neuf places).</p>	<p>Les véhicules de plus de 3.5t doivent être équipés de chaînes qui doivent être montées conformément aux indications des panneaux de signalisation.</p>	<p>Les véhicules de plus de 3.5t doivent être munis d'une pelle et de sable. Pneus cloutés interdits.</p>
République Tchèque 	<p>Pneus hiver obligatoires du 1er novembre au 31 mars selon les conditions des routes en hiver ou en cas de panneau « équipement neige ». Pneus M+S obligatoires uniquement sur l'essieu moteur de véhicules de plus de 3.5t. Profondeur de sculpture : 6 mm minimum.</p>	<p>Différents panneaux de signalisation possibles. Chaînes obligatoires selon panneau de signalisation sur au moins, deux essieux moteurs pour les véhicules de trois essieux et plus..</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>
Russie 	<p>Au cours des mois de décembre, janvier et février, les voitures de tourisme, les camionnettes, les camions et les bus doivent être équipés de pneus M+S sur tous les essieux ou de pneus portant le symbole 3PMSF. La profondeur de sculpture minimale est de 4 mm.</p>	<p>Les chaînes sont recommandées mais ne sont pas obligatoires.</p>	<p>Pneus cloutés interdits en été (juin, juillet et août).</p>
Serbie 	<p>Pneus hiver (M+S) et profondeur de sculpture minimale de 4 mm obligatoires du novembre à avril. A utiliser conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions hivernales.</p>	<p>Des chaînes pour essieu moteur doivent être prévues dans le véhicule. A utiliser conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions hivernales.</p>	<p>Pneus cloutés interdits. Pelle à neige obligatoire dans les bus et poids lourds.</p>
Slovaquie 	<p>Pneus 3PMSF/M+S obligatoires sur l'essieu moteur pour les poids lourds de plus de 3.5t, du 15 novembre au 31 mars (profondeur de sculpture minimale : 3 mm).</p>	<p>Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.</p>	<p>Pneus cloutés interdits.</p>

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2023/2024

Pays	Réglementation pneumatiques	Réglementation chaînes	Informations supplémentaires
Slovénie 	Du 15 novembre au 15 mars, deux options pour les véhicules de plus de 3.5t : Option 1 : équipement de pneus hiver, au minimum, sur l'essieu moteur (profondeur de sculpture min. : 3 mm) Option 2: un véhicule équipé de pneus standards doit posséder des chaînes pour équiper l'essieu moteur en cas de conditions hivernales.	Des chaînes doivent être prévues dans les véhicules de plus de 3.5t qui ne sont pas équipés de pneus hiver.	Pneus cloutés interdits.
Suède 	En conditions hivernales, la profondeur de sculpture minimale est de 5 mm pour tous les pneus, à l'exception des pneus de remorque (1,6mm). Les véhicules >3,5 t de PTC doivent être équipés de pneus 3PMSF, POR ou cloutés sur les essieux directeurs et moteurs, les pneus M+S sont également autorisés sur les autres essieux. Jusqu'au 30 novembre 2024, les pneus M+S (spécialement conçus pour l'hiver) sont autorisés sur tous les essieux.	Il est recommandé d'avoir des chaînes à neige à bord.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er octobre au 15 avril. Selon les conditions climatiques, cette période peut être prolongée. Maximum de 50 clous par mètre de circonférence pour les pneus fabriqués à partir du 1er juillet 2013. Voir les exceptions pour certaines routes.
Suisse 	Aucune réglementation générale pour les pneus hiver. Cependant, le véhicule doit être équipé en fonction de l'état de la route et pouvoir être utilisé en toute sécurité. Si des pneus inadaptés ont été montés en cas d'accident, il faut être conscient des problèmes potentiels de responsabilité (par ex. des prestations d'assurance limitées). En conditions hivernales, des réglementations situationnelles (chaînes à neige) sont possibles, par exemple sur les cols alpins.	Utilisation de chaînes conformément aux panneaux de signalisation et aux conditions de circulation.	Pneus cloutés sont autorisés pour les véhicules de plus de 7.5t entre le 1er novembre et le 30 avril ou sur la neige. Vitesse maximale : 80 km/h. Le montage de pneus cloutés doit être signalisé par un disque magnétique et la vitesse maximale est de 80 km/h.
Turquie 	Du 1er décembre au 1er avril, des pneus hiver d'une profondeur de sculpture minimale de 4 mm sont obligatoires pour le transport de personnes et de marchandises sur les routes régionales. À l'intérieur des frontières provinciales, les gouverneurs locaux décident d'imposer la législation hivernale et font les annonces nécessaires en fonction de la température moyenne locale. Pendant la période obligatoire, les pneus doivent afficher le symbole M+S ou le symbole 3PMSF, ou les deux, sur le flanc.	L'utilisation de chaînes à neige sur un véhicule ne remplace pas l'obligation d'équiper le véhicule de pneumatiques hiver.	Seuls les pneus cloutés peuvent se substituer aux pneus hiver sur routes verglacées. La profondeur de sculpture doit être mesurée au centre de la bande de roulement.
Ukraine 	Aucune réglementation générale concernant les pneus hiver.	Chaînes autorisées uniquement sur neige et verglas.	Pneus cloutés autorisés.

Réglementations européennes relatives aux équipements hiver des Poids lourds et Autocars

Hiver 2023/2024

Nous ne connaissons pas actuellement les réglementations générales applicables dans les pays suivants concernant les pneus hiver/chaînes : Chypre, Grèce et Malte. Veuillez vous adresser aux services de circulation routière des pays concernés pour obtenir les règles spécifiques applicables aux chaînes et aux pneus cloutés. Malgré une étude minutieuse, nous ne pouvons pas garantir le caractère exact et exhaustif des informations contenues dans le présent document.

M+S

Les pneus avec l'étiquetage M+S possèdent une bande de roulement ou structure conçue pour atteindre des meilleures performances dans la neige que des pneus standard. L'étiquetage M+S n'est pas soumis à une procédure d'essai prévue.



Les pneus Three-Peak Mountain Snowflake (3PMSF) garantissent des performances dans des conditions hivernales qui sont certifiées légalement. Ces pneus doivent subir un test sur un sol recouvert de neige et doivent avoir 25% de traction en plus qu'un pneu standard analogue.



Les pneus hiver Continental possèdent sur le flanc le label "flocon de neige". Les pneus hiver Continental présentent mieux que les pneus M+S et dépassent également les exigences du label 3PMSF. Le développement des pneus hiver par Continental est basé sur une longue expérience et une connaissance pratique, acquises grâce à l'utilisation des pneus dans des températures extrêmement froides dans les pays nordiques. Ces pneus hiver garantissent un voyage sécurisé sur routes enneigées ou glacées.

Pour une traction et une sécurité de conduite optimales en situation hivernale, Continental recommande d'équiper tous les essieux de vos poids lourds et autobus de pneus hiver.

Continental BeNeLux SRL

Hermeslaan 1B
1831 Diegem
Belgique

www.continental-tires.com/be/fr/b2b/truck